

OFFRE DE SERVICE

LA PRÉVENTION VOS BESOINS... NOS ACTIONS !



BTP



SERVICE



INDUSTRIE



INTÉRIM



COMMERCE
& ARTISANAT

“

PÔLE SANTÉ TRAVAIL,
VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION,
vous accompagne pour faire de la santé de vos salariés
un véritable atout dans votre entreprise !

”

ACTION DE SANTÉ AU
TRAVAIL EN ENTREPRISE

CONSEIL AUX
EMPLOYEURS ET SALARIÉS

SURVEILLANCE DE
L'ÉTAT DE SANTÉ

TRAÇABILITÉ ET
VEILLE SANITAIRE



**PÔLE
SANTÉ
TRAVAIL**

Métropole Nord

LA PRÉVENTION COMME LEVIER DE PERFORMANCE DE VOTRE ENTREPRISE

La mise en place d'une démarche de prévention en entreprise vise à maîtriser vos risques professionnels et à améliorer les conditions de travail. PÔLE SANTÉ TRAVAIL, votre partenaire prévention, vous accompagne pour mettre en place une **démarche de prévention adaptée à vos besoins** !

Toutes nos équipes sont mobilisées autour d'une mission : préserver la santé de vos salariés pour garantir la performance de votre entreprise en agissant sur les risques professionnels.

En effet, la prise en compte des enjeux de santé au travail a un impact direct sur la performance globale de votre entreprise :

- Engagement et motivation des salariés
- Baisse de l'absentéisme et du turn-over
- Amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail
- Réduction des coûts liés à l'absentéisme

“ Notre ambition :
prévenir les risques professionnels et développer, avec vous,
la culture de prévention au sein de votre entreprise. ”

Commerçants, artisans, TPE-PME,
grandes entreprises, indépendants :
PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord
est votre partenaire prévention !

Voir la vidéo



À la rencontre des équipes du Restaurant
Le Fer à Cheval - Roubaix (Parc Barbieux)

NOS ACTIONS DE PRÉVENTION

Toujours à votre écoute, nos professionnels de santé au travail vous aident à **identifier vos risques** et à **élaborer un plan de prévention**.

Portées par des équipes aux **expertises complémentaires**, nos missions s'articulent autour de **3 domaines d'intervention** :



Prévention primaire
des risques
professionnels



Suivi individuel de
l'état de santé
des salariés



Prévention de
la désinsertion professionnelle
et maintien en emploi

Afin de mieux connaître votre structure, d'identifier et d'analyser les risques professionnels et de sensibiliser les salariés, l'équipe santé travail intervient en entreprise pour mener des actions en milieu de travail (AMT). Celles-ci peuvent être réalisées sous différentes formes :

À la rencontre de « Bulle de Linge » à Bailleul

- **étude de postes** en vue d'améliorer ou d'adapter les conditions de travail ;
- **réalisation de mesures métrologiques** (bruit, lumière...) ;
- **sensibilisation aux risques spécifiques** ;
- **conseil en organisation du travail** ;
- **animation de campagnes d'information et de sensibilisation...**

Pour se faire, PÔLE SANTÉ TRAVAIL s'appuie sur le savoir-faire de plus de **600 collaborateurs** aux profils divers et expertises complémentaires :

- médecins du travail ;
- infirmiers santé travail ;
- conseillers en prévention ;
- assistants d'équipe pluridisciplinaire ;
- ergonomes ;
- toxicologues ;
- psychologues du travail ;
- préventeurs hygiène et sécurité...

PÔLE SANTÉ TRAVAIL dispose également d'un **Service de spécialités médicales et sociales**. Regroupant **12 spécialités** (ORL, cardiologie, pneumologie...) et des professionnels du maintien en emploi, ce service mène des actions de prévention, conseille et informe les salariés et les employeurs sur les problématiques liées aux conditions de travail afin de **prévenir la désinsertion professionnelle**.

Voir la vidéo



NOTRE OFFRE DE SERVICES

L'offre de services de PÔLE SANTÉ TRAVAIL pour la prévention et la santé au travail se structure autour de **3 bouquets d'offre**.

Notre offre socle

En tant qu'adhérent à PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord, vous bénéficiez d'un ensemble de services, appelé « l'offre socle », compris dans votre cotisation et qui couvre **3 domaines d'intervention** :



Prévention primaire des risques professionnels

Accompagnement dans le repérage de vos risques professionnels et dans l'élaboration de votre plan de prévention ;
Actions de sensibilisation collectives dans votre entreprise ;
Conseils en organisation du travail ;
Invitations à des webinaires, des ateliers thématiques...



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Visites d'embauches ;
Visites à la demande de l'employeur ;
Visites de reprise...
Prescription et réalisation d'examens complémentaires



Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Conseils visant à maintenir vos salariés en emploi dans les meilleures conditions possibles après notamment un accident, une maladie ;
Accompagnement si nécessaire par la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle...

La souscription à l'offre socle est **obligatoire** pour toute structure de droit privé embauchant au moins un salarié.

Conformément à la loi, **le montant de la cotisation annuelle forfaitaire est calculé proportionnellement au nombre de travailleurs suivis**, chacun comptant pour un. Ce mode de calcul, appelé « per capita », conforte le principe d'une égalité de traitement dans le suivi de santé, quel que soit le temps de travail (temps plein ou partiel).

Le tarif évolue cependant selon le type de suivi effectué, en lien avec l'exposition du travailleur aux risques professionnels : Suivi Individuel Simple (SIS) à 5 ans ou à 3 ans, Suivi Individuel Renforcé (SIR), Suivi Individuel Adapté aux Travailleurs Handicapés (SIATH).

ZOOM sur
LE SUIVI DE SANTÉ >>

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi médical adapté à sa situation professionnelle. Il varie selon :

- L'exposition à des risques professionnels ;
- Les conditions de travail ;
- L'âge ;
- L'état de santé.

Notre offre spécifique

Elle s'adresse aux **chefs d'entreprises non-salariés** et aux **travailleurs indépendants**.

Notre offre complémentaire

En complément de la souscription obligatoire à l'offre socle, **vous avez également la possibilité de souscrire à « l'offre complémentaire »**, pour bénéficier de services optionnels supplémentaires, qui font l'objet d'une tarification distincte.

L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE « NOA » >>

CHEF D'ENTREPRISE
ÉVALUEZ PLUS FACILEMENT VOS RISQUES PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEZ VOTRE PLAN DE PRÉVENTION AVEC NOA !

NOA est une solution numérique optionnelle proposée par PÔLE SANTÉ TRAVAIL, intégrée directement dans votre espace Adhérent, qui vous guide à chaque étape pour :

- rédiger ou mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- éditer votre DUERP et élaborer votre plan de prévention
- transmettre ces documents immédiatement à PÔLE SANTÉ TRAVAIL

150€ HT/an par établissement

Avec NOA, vous élaborez un **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

- ✓ **PERSONNALISÉ ET COMPLET** grâce aux suggestions de NOA : risques selon votre secteur d'activité et actions de prévention associées
- ✓ **MIS À JOUR EN TEMPS RÉEL** avec la reprise et l'archivage sécurisé de vos modifications et versions précédentes facilitant ainsi la gestion des mises à jour annuelles et leur traçabilité
- ✓ **ACCESSIBLE DIRECTEMENT À VOTRE ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL** qui peut ainsi facilement consulter vos mises à jour ou modifications, vous conseiller et adapter si nécessaire votre plan de prévention, mettre à jour votre Fiche d'Entreprise
- ✓ **CONFORME À VOS OBLIGATIONS LÉGALES** selon les articles L4121-3, R4121-1, R4121-2

EN SAVOIR PLUS SUR NOA

PÔLE SANTÉ TRAVAIL - JUILLET 2024

NOA est une solution numérique optionnelle proposée par PÔLE SANTÉ TRAVAIL, intégrée directement dans votre espace Adhérent, qui vous guide étape par étape pour :

- rédiger ou mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- éditer votre DUERP et élaborer votre plan de prévention
- transmettre ces documents immédiatement à PÔLE SANTÉ TRAVAIL

Une fois finalisé, **le DUERP est disponible directement dans l'espace Adhérent**, où il est stocké en toute sécurité et partagé instantanément avec l'équipe santé travail, qui peut ainsi mieux vous accompagner dans la mise en place de plan de prévention.

Ce service est également accessible lors du parcours annuel de déclaration de leurs effectifs par les entreprises.

Le DUERP, un outil au service de la prévention

En tant que responsable de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés, le chef d'entreprise a l'obligation d'élaborer son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP - dès l'embauche du premier salarié.

On retrouve dans ce document, **l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise** ainsi que le **plan d'actions de prévention mis en place**.

Une fois rédigé, le DUERP doit être transmis au Service de Prévention et Santé au Travail qui doit être informé, par la suite, de toute mise à jour.



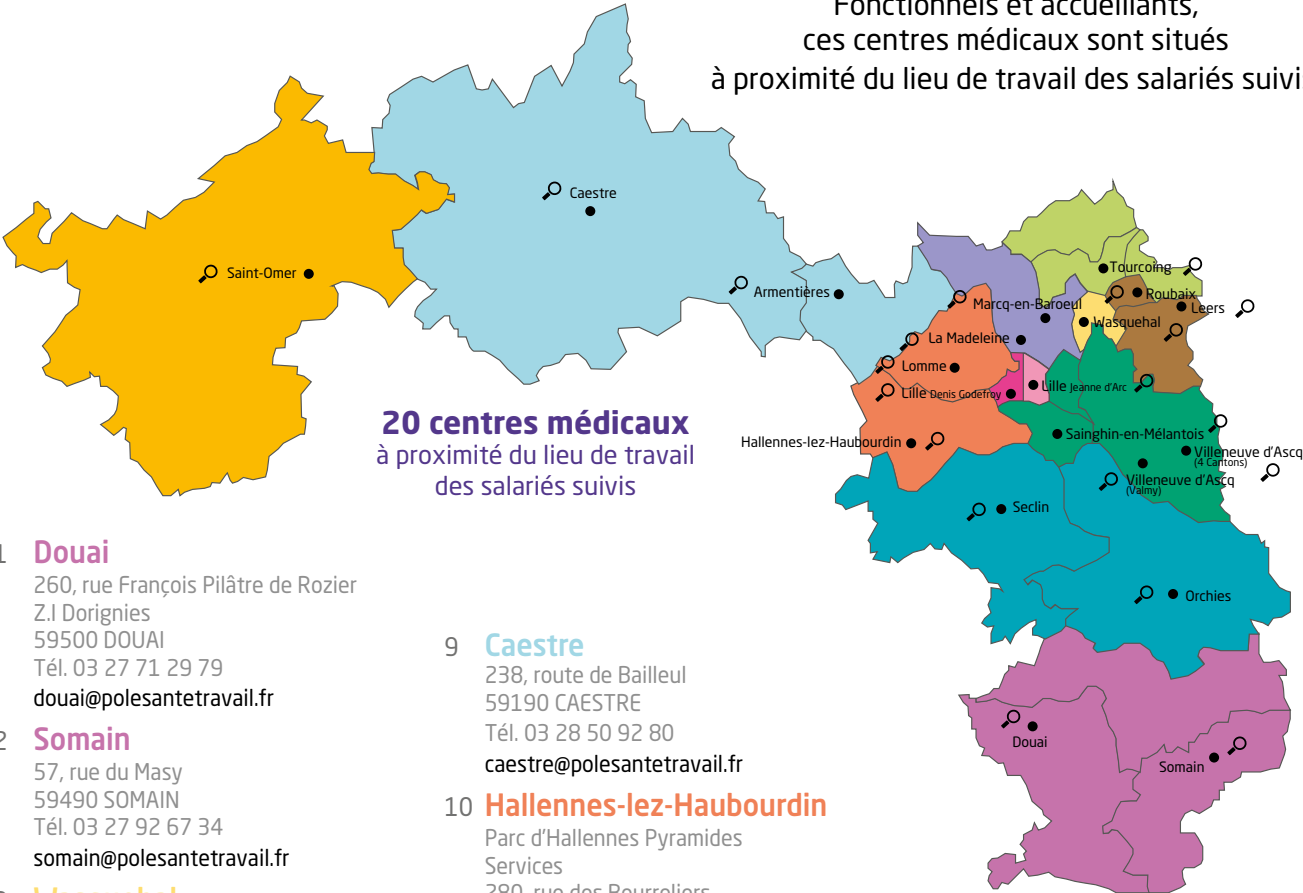
BON À SAVOIR

La Fiche d'Entreprise - ou « FE » - est un outil de prévention directement corrélé au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Élaborée sous la responsabilité du médecin du travail, elle retrace les principaux risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise, ainsi que les moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés.

PÔLE SANTÉ TRAVAIL dispose de **20 centres médicaux** pour assurer le suivi de santé au travail des salariés de nos entreprises adhérentes.

Fonctionnels et accueillants,
ces centres médicaux sont situés
à proximité du lieu de travail des salariés suivis.



20 centres médicaux
à proximité du lieu de travail
des salariés suivis

- Douai**
260, rue François Pilâtre de Rozier
Z.I Dorignies
59500 DOUAI
Tél. 03 27 71 29 79
douai@polesantetravail.fr
- Somain**
57, rue du Masy
59490 SOMAIN
Tél. 03 27 92 67 34
somain@polesantetravail.fr
- Wasquehal**
45/2, avenue de Flandre - Parc Flandre
59290 WASQUEHAL
Tél. 03 20 98 99 13
wasquehal@polesantetravail.fr
- Roubaix**
4, avenue de la Fosse aux Chênes
CS 80449
59058 ROUBAIX CEDEX
Tél. 03 20 26 15 71
roubaix@polesantetravail.fr
- Leers**
2, rue du Catillon
PA Roubaix Est
59115 LEERS
Tél. 03 20 75 48 85
leers@polesantetravail.fr
- Tourcoing**
85, rue de Tournai
59200 TOURCOING
Tél. 03 20 76 36 52
tourcoing@polesantetravail.fr
- Saint-Omer**
7, avenue Charles de Gaulle
CS 70038
62501 SAINT-OMER CEDEX
Tél. 03 21 88 68 40
stomer@polesantetravail.fr
- Armentières**
187, boulevard Faidherbe
59280 ARMENTIÈRES
Tél. 03 20 77 27 32
armentieres@polesantetravail.fr
- Caestre**
238, route de Bailleul
59190 CAESTRE
Tél. 03 28 50 92 80
caestre@polesantetravail.fr
- Hallennes-lez-Haubourdin**
Parc d'Hallennes Pyramides
Services
280, rue des Bourreliers
59320 HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
Tél. 03 20 07 37 97
hallennes@polesantetravail.fr
- Lomme**
Quartier Humanité
6, rue Thomas More
59160 LOMME
Tél. 03 20 92 05 74
lomme@polesantetravail.fr
- Seclin**
Avenue de la République
59113 SECLIN
Tél. 03 20 90 11 91
seclin@polesantetravail.fr
- Sainghin-en-Mélantois**
Parc d'activité du Mélantois
72, rue des Sureau - Bâtiment A
59262 SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS
Tél. 03 28 82 92 80
sainghin@polesantetravail.fr
- Orchies**
25, zone d'aménagement
concerté de l'Europe
59310 ORCHIES
Tél. 03 20 71 74 56
orchies@polesantetravail.fr
- Villeneuve d'Ascq - Valmy**
1, boulevard de Valmy
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 19 05 50
valmy@polesantetravail.fr
- Villeneuve d'Ascq - 4 Cantons**
11, rue Louis Joseph Gay Lussac
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 41 04 67
4cantons@polesantetravail.fr
- Marcq en Barœul**
892, avenue de la République
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
Tél. 03 20 55 76 64
marcq@polesantetravail.fr
- La Madeleine**
22, rue du Général de Gaulle
59110 LA MADELEINE
Tél. 03 20 40 70 84
lamadeleine@polesantetravail.fr
- Lille Jeanne d'Arc**
13, rue Jeanne d'Arc - CS 50028
59008 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 52 31 21
jeannedarc@polesantetravail.fr
- Lille Denis Godefroy**
1, rue Denis Godefroy
59000 LILLE
Tél. 03 28 52 06 10
denisgodefroy@polesantetravail.fr

Nos PARTENAIRES

Pour mener son action au plus près des besoins de ses adhérents, PÔLE SANTÉ TRAVAIL a noué de nombreux partenariats lui permettant d'avoir une action plus globale et mieux concertée avec les autres acteurs de la prévention et de la santé au travail.

Exemples de partenariats menés avec :

La Carsat Hauts-de-France

La Charte de partenariat avec la Carsat Hauts-de-France repose sur **4 axes** :

- Les relations inter-organismes
- La communication externe
- Les échanges de données statistiques inter-organismes
- Les actions collaboratives concrètes en matière de prévention santé au travail :
 - ☐ Le programme TMS* Pros
 - ☐ Le projet AT (Accidents du Travail) Mortels Maladies cardiovasculaires et malaises
 - ☐ Les actions en lien avec les subventions TPE
 - ☐ Le programme Risque Chimique Pros

*Troubles Musculo-Squelettiques

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)

Un partenariat avec le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) a été signé en 2022, rythmé par **deux axes forts** :

- Mieux prévenir la désinsertion professionnelle
- Renforcer la prévention des expositions aux risques professionnels et développer la promotion de la santé.

Dans ce cadre, des journées dédiées aux salariés intérimaires sont régulièrement organisées dans nos centres, avec le FASTT.

L'Institut Pasteur de Lille (IPL)

Depuis plusieurs années, PÔLE SANTÉ TRAVAIL travaille en étroite collaboration avec l'Institut Pasteur de Lille, notamment pour le suivi de santé des salariés expatriés (ex : pour Decathlon), pour lesquels l'IPL intervient au niveau des vaccinations spécifiques.

Cap emploi

Partenaires de longue date, PÔLE SANTÉ TRAVAIL et Cap emploi travaillent ensemble depuis plusieurs années pour **favoriser l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des salariés en situation de handicap**. En juin 2023, leur collaboration s'était déjà renforcée avec la création officielle de la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de PÔLE SANTÉ TRAVAIL. En janvier 2024, PÔLE SANTÉ TRAVAIL et Cap emploi ont signé une **convention de partenariat** qui renforce leurs coopérations au titre de la PDP et vise à :

- Sécuriser l'insertion professionnelle,
- Anticiper et prévenir le risque de désinsertion professionnelle,
- Accompagner à l'évolution et/ou la transition professionnelle,
- Favoriser le maintien en emploi,
- Favoriser l'accès aux dispositifs de retour à l'emploi.

Consultez notre page dédiée



La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et le maintien en emploi sont un enjeu majeur.

La cellule PDP vise à repérer et à prendre en charge de manière précoce et coordonnée les salariés en risque de désinsertion professionnelle en accompagnant individuellement les salariés concernés (publics vulnérables, en situation de handicap...) et menant des actions collectives en entreprise.

UNE QUESTION ?

Contactez votre Conseiller Relations Entreprises :
relationsentreprises@polesantetravail.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
www.polesantetravail.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR :



PÔLE SANTÉ TRAVAIL
199/201 rue Colbert - Centre Vauban
CS 71365 - 59014 LILLE Cedex
Tél : 03 20 12 83 00
www.polesantetravail.fr



PÔLE SANTÉ TRAVAIL
Octobre 2024

Crédits photos : istockphoto.com et PÔLE SANTÉ TRAVAIL (Photographe : Jean-Michel Broux)

Ne pas jeter sur la voie publique.